

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.1.2.21.1 Plan des servitudes d'utilité publique

Plan n°5.1.2.21.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Jules DIDER - 70000
 VESOUL
 Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69
 initiativead@orange.fr

 *initiative*

Agence de Besançon
 Tél : 03 81 83 53 29 - initiativead25@orange.fr

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cadastre (C) - DGRIP - Droits de l'Etat réservés - 2012*
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

■ Limite de la commune concernée

AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé

 Périimètre de protection rapproché

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

 Monument historique

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

▶▶▶▶ HTB

 HTA

 PT1 : Protection des centres de réception radio-électriques

----- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

***** PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications

 T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

+++ EL 11 : Servitude relative aux interdiction d'accès

